



Contrat 103000

TARIFICATION PAR 14 JOURS EN VIGUEUR DU 1^{er} AVRIL 2020 AU 31 MARS 2021

La nouvelle prime est applicable à compter de la première période de paie complète suivant ou coïncidant avec le 1^{er} avril 2020



Régime d'assurance maladie

Module	Catégorie de protection	Coût total	Contribution de l'employeur		Contribution de la salariée	
			(1)	(2)	(1)	(2)
BRONZE	Individuelle	46,86 \$	(2,39 \$)	(5,28 \$)	44,47 \$	41,58 \$
	Monoparentale*	61,85 \$	(5,97 \$)	(13,24 \$)	55,88 \$	48,61 \$
	Familiale	109,19 \$	(5,97 \$)	(13,24 \$)	103,22 \$	95,95 \$
ARGENT	Individuelle	52,70 \$	(2,39 \$)	(5,28 \$)	50,31 \$	47,42 \$
	Monoparentale*	69,57 \$	(5,97 \$)	(13,24 \$)	63,60 \$	56,33 \$
	Familiale	122,79 \$	(5,97 \$)	(13,24 \$)	116,82 \$	109,55 \$
OR	Individuelle	55,45 \$	(2,39 \$)	(5,28 \$)	53,06 \$	50,17 \$
	Monoparentale*	73,19 \$	(5,97 \$)	(13,24 \$)	67,22 \$	59,95 \$
	Familiale	129,20 \$	(5,97 \$)	(13,24 \$)	123,23 \$	115,96 \$

Régime de soins dentaires

Catégorie de protection	Coût total	Contribution de la salariée
Individuelle	14,85 \$	14,85 \$
Monoparentale*	28,22 \$	28,22 \$
Familiale	41,58 \$	41,58 \$

* Monoparentale : réservée aux adhérentes sans conjoint.

(1) Salariée ayant un titre d'emploi dont le maximum de l'échelle salariale le 20 mars 2011 est égal ou supérieur à 40 000 \$ par année.

(2) Salariée ayant un titre d'emploi dont le maximum de l'échelle salariale le 20 mars 2011 est inférieur à 40 000 \$ par année.

Note : Pour la salariée à temps partiel à moins de 70 % du temps complet, la contribution de l'employeur est réduite à 50 % et la prime de l'adhérente est augmentée d'un montant équivalent.

La taxe de 9 % doit être ajoutée à ces coûts.



Contrat 103000

TARIFICATION PAR 14 JOURS EN VIGUEUR DU 1^{er} AVRIL 2020 AU 31 MARS 2021

La nouvelle prime est applicable à compter de la première période de paie complète suivant ou coïncidant avec le 1^{er} avril 2020



Régime d'assurance vie

	Contribution de la salariée
Vie de base de l'adhérente – 5 000 \$ et MMA de base de l'adhérente	0,29 \$
Vie additionnelle de l'adhérente (maximum 100 000 \$) et MMA additionnelle de l'adhérente (par 1 000 \$ d'assurance) [†]	0,069 \$
Vie du conjoint et des enfants à charge (par famille)	0,33 \$

Régime d'assurance invalidité de longue durée

	Contribution de la salariée
Assurance invalidité de longue durée	0,997 % du salaire brut

[†] Inclut les droits acquis | [‡] La tarification est établie selon l'âge de l'adhérente, mais selon le sexe et les habitudes tabagiques du conjoint.

^{**} Taux par 1 000 \$ d'assurance

La taxe de 9 % doit être ajoutée à ces coûts.

	Vie additionnelle de l'adhérente [†] (100 000 \$ à 500 000 \$) ^{**}				Vie additionnelle du conjoint ^{†‡} (0 \$ à 500 000 \$) ^{**}			
Groupe d'âge	Femme		Homme		Femme		Homme	
	Non-fumeuse	Fumeuse	Non-fumeur	Fumeur	Non-fumeuse	Fumeuse	Non-fumeur	Fumeur
Moins de 25 ans	0,018 \$	0,029 \$	0,049 \$	0,073 \$	0,018 \$	0,029 \$	0,049 \$	0,073 \$
25-29 ans	0,018 \$	0,029 \$	0,049 \$	0,073 \$	0,018 \$	0,029 \$	0,049 \$	0,073 \$
30-34 ans	0,018 \$	0,029 \$	0,049 \$	0,079 \$	0,018 \$	0,029 \$	0,049 \$	0,079 \$
35-39 ans	0,023 \$	0,034 \$	0,067 \$	0,083 \$	0,023 \$	0,034 \$	0,067 \$	0,083 \$
40-44 ans	0,031 \$	0,052 \$	0,098 \$	0,146 \$	0,031 \$	0,052 \$	0,098 \$	0,146 \$
45-49 ans	0,052 \$	0,080 \$	0,160 \$	0,238 \$	0,052 \$	0,080 \$	0,160 \$	0,238 \$
50-54 ans	0,120 \$	0,182 \$	0,253 \$	0,370 \$	0,120 \$	0,182 \$	0,253 \$	0,370 \$
55-59 ans	0,182 \$	0,279 \$	0,398 \$	0,613 \$	0,182 \$	0,279 \$	0,398 \$	0,613 \$
60-64 ans	0,279 \$	0,420 \$	0,748 \$	0,969 \$	0,279 \$	0,420 \$	0,748 \$	0,969 \$